

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 385

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE ARTICLE 12 BIS**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le 5° de l'article L. 222-5 du code de l'action sociale et des familles est complété par les mots :  
« et à l'exclusion de ceux faisant l'objet d'une décision portant obligation de quitter le territoire français en application de l'article L. 611-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. » »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à rétablir l'autorisation du refus d'octroi d'un contrat jeune majeur à une personne faisant l'objet d'une OQTF.